

l'agrément du personnel. Elle recommandait en outre la création d'un organisme de sécurité civil, mais sa recommandation ne fut pas retenue par le gouvernement de l'époque qui décida plutôt d'augmenter l'effectif civil des Services spéciaux (services de sécurité) de la GRC.

Les événements qui ont entouré et suivi la crise d'octobre 1970 et les révélations subséquentes ont mené, à la fin des années 70, à la création de la Commission Keable, par le gouvernement du Québec, et de la Commission McDonald par le gouvernement fédéral. Toutes deux ont présenté un rapport en 1981. La même année également, le gouvernement du Québec publiait le rapport Duchesne sur la crise d'octobre 1970. La Commission McDonald recommandait l'établissement, par une loi du Parlement, d'un organisme civil du renseignement de sécurité. Un certain nombre de mécanismes d'instruction, de contrôle et d'examen devaient circonscrire les activités de ce service.

Le gouvernement de l'époque accepta, dans les grandes lignes, les recommandations de la Commission McDonald et, en se fondant sur le travail du Groupe de transition sur le renseignement de sécurité, déposa le projet de loi C-157 à la Chambre des communes en 1983. Ce projet de loi souleva un tel tollé dans le public qu'un Comité spécial du Sénat présidé par le sénateur Michael Pitfield fut chargé de l'examiner. Le gouvernement tint compte des changements au projet de loi C-157 recommandés par le Comité lorsqu'il déposa le projet de loi C-9 en 1984. Après une étude tumultueuse en comité et en Chambre, le Parlement promulgua cette mesure législative en juin 1984. En plus des dispositions législatives transitoires et accessoires qui en découlent, ce projet de loi donna naissance à la *Loi sur le SCRS* et à la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*.

Au cours de ses trois premières années d'existence, le SCRS connut nombre de difficultés. On s'est plaint de la lenteur avec laquelle s'est effectuée la transition; puis des politiques et pratiques du Service en matière linguistique. Dans ses trois premiers rapports annuels, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité lui a aussi adressé des critiques. Dans l'affaire *Atwal*, des irrégularités dans la demande de mandat ont contraint la Couronne à abandonner les poursuites.

En juillet 1987, le solliciteur général (l'honorable James Kelleher) constitua un Groupe consultatif indépendant (le GCI) dirigé par un ancien greffier du Conseil privé, M. Gordon Osbaldeston, pour le conseiller sur la mise en oeuvre des recommandations du CSARS concernant la lutte anti-subversion et le transfert des responsabilités aux civils. En septembre 1987, le premier directeur du SCRS, M. Ted Finn, démissionnait à cause de prétendues irrégularités commises lors de la demande de mandat dans l'affaire *Atwal* et était remplacé par l'actuel directeur, M. Reid Morden. En novembre 1987, le solliciteur général rendait public le rapport du Groupe consultatif indépendant et annonçait qu'il en acceptait les recommandations.

Tandis que le SCRS subissait sa réorganisation interne, la situation internationale évoluait elle aussi. Le terrorisme, par exemple, prenait de l'ampleur depuis la fin des années 60. Nombre de conflits internationaux et nationaux entraînaient des actes de